

lorsque les dispositions nécessaires auront été prises. En conséquence, le Comité recommande:

Qu'il soit accordé une très haute priorité au problème du personnel chargé de l'application du Règlement.

Le Comité souligne que des témoins ont suggéré que le Règlement soit amendé afin que les camionneurs et les sociétés ferroviaires utilisant les services de transport par eau aient l'obligation de déclarer, à l'avance, le contenu de leur chargement au capitaine du navire. Le Comité aimerait approfondir l'étude de ce point et aussi de certains autres sujets tels que la relation entre le Règlement et certaines lois, notamment la *Loi sur le transport par véhicule à moteur*⁽¹⁰⁾ et la *Loi sur la marine marchande du Canada*,⁽¹¹⁾ plus particulièrement en ce qui a trait à la limitation de la responsabilité sous cette dernière (articles 647-655). Le Comité a son aussi l'intention d'étudier de plus près la deuxième série d'amendements proposée et publiée dans la *Gazette du Canada* Partie I du 11 juin 1985 dont aucun des témoins n'avait pris connaissance.

(1) DORS/85-77, *Gazette du Canada*, 1985, Partie II, p. 393.

(2) S.C. 1980-1981-1982-1983, c.36.

(3) Les parties I, X et XIII.

(4) La partie IX, à l'exception des articles 9.2 à 9.7, et la partie XI.

(5) Voir la *Gazette du Canada*, Partie I, 31 mai 1985 et 11 juin 1985.

(6) Canada. Sénat. Comité sénatorial permanent des transports et des communications, *Délibérations*, 2 avril 1985, p. 2:14.

(7) Témoignage de M. Monteith, *Ibid.* p. 2:22.

(8) *Ibid.*, 26 mars 1985, p. 1:12.

(9) Le ministre des Transports, *Ibid.*

(10) S.R.C. 1970, c. M-14

(11) S.R.C. 1970, c- S-9, et les amendements.

Respectueusement soumis,

Le président
LÉOPOLD LANGLOIS

ANNEXE

Témoins

De Transports Canada:

M. T. D. Ellison, directeur général, transport des marchandises dangereuses;

M. P. Monteith, directeur, exigences des règlements.

Du (Department of Highways and Transportation) (Saskatchewan):

M. Jack Sutherland, sous-ministre;

M. Terry Bloome, coordonnateur du transport des marchandises dangereuses.

De l'Association des manufacturiers canadiens:

M. A.K. Maclaren, directeur exécutif;

M. Louis-Paul Tardif, directeur exécutif adjoint;

M. John Kulczycki, directeur de la recherche.

De l'Association des manufacturiers canadiens:

M. G. L. Thibault, président;

M. T. Huxley, conseiller juridique;

M. Gordon Lloyd, directeur de la législation et du groupe technique.

De (Air Transport Association of Canada)

M. G. E. Lindsay, vice-président pour les affaires gouvernementales.

De C.P. Rail:

M. J. P. Kelsall, vice-président, opération et entretien;

M. E. Gemmill, administrateur des services aux marchandises dangereuses.

Du Canadien National:

M. Gerry Rath, coordonnateur du système de service;

M. D. L. Fletcher, vice-président des opérations.

De (Dominion Marine Association):

M. T. Norman Hall, président;

Capt. P. L. Bender, directeur de la réglementation maritime.

De l'Association canadienne des Chefs de pompiers:

M. B. Bonser, ancien président, chef des pompiers de Toronto;

M. W. Beattie, chef de pompiers de Calgary;

M. P. Clark, ancien président, chef des pompiers de St-Jean, N.-B.

De (Shipping Federation of Canada):

M. Francis Nicol, administrateur;

M. Peter Davidson, conseiller juridique;

M. Michael Boyne, directeur du trafic.

De l'Association canadienne des Chefs de police:

Sergent-major J.T. McCabe, P.P.O., coordonnateur provincial pour la manutention des marchandises dangereuses, CACP;

Chef adjoint Thomas G. Flanagan, S.C., Police d'Ottawa et président du comité des amendements aux lois, CACP;

Sergent Lemieux, Force constabulaire de la région de Peel et spécialiste des produits chimiques.